

ATTESTATION SISMIQUE

Dépôt de permis de construire

Fiche de renseignements

Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2024, une attestation sismique doit être fournie dans le cadre d'un dépôt de permis de construire. Ce document vous accompagnera pour remplir le formulaire d'attestation à fournir lors du dépôt de permis de construire (Arrêté du 22 décembre 2023 relatif au contenu de l'attestation sismique au dépôt de permis de construire et à la déclaration d'achèvement des travaux).

Textes de référence :

- *Article L. 132-2 du code de la construction et de l'habitation*
- *Articles R. 122-36, R. 125-17 et R. 132-2 du code de la construction et de l'habitation*
- *Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié*

Déroulement

1. Remplir la page suivante avec les informations demandées, et la transmettre par mail à **info@bag17.com** accompagnée des pièces écrites et graphiques en votre possession (dossier de permis de construire, plans, étude de sol...)
2. Nous vous transmettons le devis correspondant et le RIB
3. A réception de votre règlement, nous vous réaliserons l'attestation sismique au format PDF par mail.

Vos coordonnées*

Prénom et nom :

Adresse :

Code postal + Ville :

Mail :

Téléphone :

** si personne morale, indiquez la forme juridique (SA, SARL, SCI...), la dénomination sociale et le numéro de SIRET/SIREN*

Lieu du projet

Adresse :

Code postal + Ville :

Description du projet (cases à cocher)

- Construction d'une maison individuelle
- Extension
- Surélévation
- Autre :

- Sous-sol
- Etages (au-dessus du RDC) : Si oui, combien :

- La construction se situe en limite de propriété sur un côté au moins

- Superficie du projet : m²

Documents en votre possession (cases à cocher)

- Dossier de demande de permis de construire architecte
- Croquis / esquisse du projet / descriptif
- Etude de sol réalisée par un géotechnicien
- Autre :
-
-